

## Cannes: Per ristabilire la pace e la verità



dal [blog Parlons d'Orthodoxie](#)

4 aprile 2016

*Breve descrizione della storia e della situazione attuale della chiesa di san Michele Arcangelo a Cannes.*

Il 25 febbraio 2016, *Nice Matin* ha pubblicato un articolo sulla Chiesa ortodossa russa di san Michele Arcangelo a Cannes. Purtroppo, questo articolo è pieno di considerazioni che potrebbero portare guai e discordia tra gli abitanti e i visitatori alla Costa Azzurra.

Perciò, ci è sembrato essenziale fare una breve dichiarazione obiettiva e documentata dei fatti storici e degli atti giuridici relativi a questa chiesa, per stabilire la verità e mantenere la pace.

La chiesa russa di san Michele Arcangelo situata a Cannes, sul Boulevard Alexandre III, è stata costruita nel 1894 grazie a donazioni private. Tre anni più tardi, una casa di quattro piani è stata costruita per il clero. Il 3 novembre 1897, con l'approvazione dello tsar Nicola II, la proprietà di tutti i terreni parrocchiali e dei beni immobili che vi si trovavano è stata passata al Santo Sinodo, vale a dire, all'Impero Russo.

Nel 1923, presso la sub-prefettura di Grasse è stata creata un'associazione culturale per la gestione della chiesa. La chiesa (l'associazione culturale) era canonicamente sotto l'autorità del Sinodo della Chiesa russa all'estero, che si trovava allora in Serbia, come si legge in una lettera di risposta (disponibile sul sito web degli archivi comunali) del guardiano della chiesa, il barone de Clodt, al sindaco di Cannes, il 2 agosto 1930: "l'associazione obbedisce, nelle cose spirituali, al Concilio dei vescovi russi, con sede in Serbia".

Questa testimonianza storica, che è disponibile sul sito web degli archivi comunali di Cannes, a pagina 6, merita una particolare attenzione a causa delle importanti conseguenze che essa comporta.

L'Association obéit, quant au spirituel, au  
Concil des Evêques Russes, ayant son siège en Serbie, et aux  
lois françaises pour tout ce qui touche au temporel. La dite

Nelle sue memorie, "Il cammino della mia vita", il metropolita Evlogij (Georgievskij), che guidava le parrocchie russe in Francia a seguito della rivoluzione d'ottobre del 1917, racconta la sua rottura con il Sinodo russo in Serbia nel 1926 **[1]**. Ma mentre le parrocchie russe di Francia furono staccate dall'autorità del Sinodo e si sviluppò in Francia una struttura autonoma (sotto il patriarcato di Costantinopoli), la parrocchia di san Michele Arcangelo a Cannes, da parte sua, mantenne il legame con il Sinodo della Chiesa russa all'estero, legame che ha continuato per 90 anni.

Nel 1982, un notaio di Nizza ha attribuito all'associazione culturale il diritto alla proprietà dei terreni e dei beni immobili della parrocchia (ci si chiede come un gruppo di persone abbia potuto diventare il successore dell'Impero Russo?!). In precedenza, nel 1943 e nel 1970, sul catasto dei terreni della parrocchia, il nome del proprietario era stato cambiato: il Santo Sinodo della Russia è stato sostituito dall'associazione culturale - "con un tratto di penna", come indicato nell'atto notarile di modifica del 2014.

Dal 2007, ha avuto luogo un conflitto tra, da un lato, il vescovo Varnava (Prokofiev) di Cannes e il suo assistente ieromonaco Serafim (Baranchikov), condannati dalla giustizia, e dall'altro lato, un gruppo di ex parrocchiani (cfr *Nice Matin*, 21.10.2010 e 28.11.2010, articoli di Mathilde Tranoy).

Nel 2009 sono arrivati alla parrocchia nuovi preti dalla Russia e dall'Australia: i padri Maxim Massalitin, Antonij Odajskij e Mikhail Boikov.

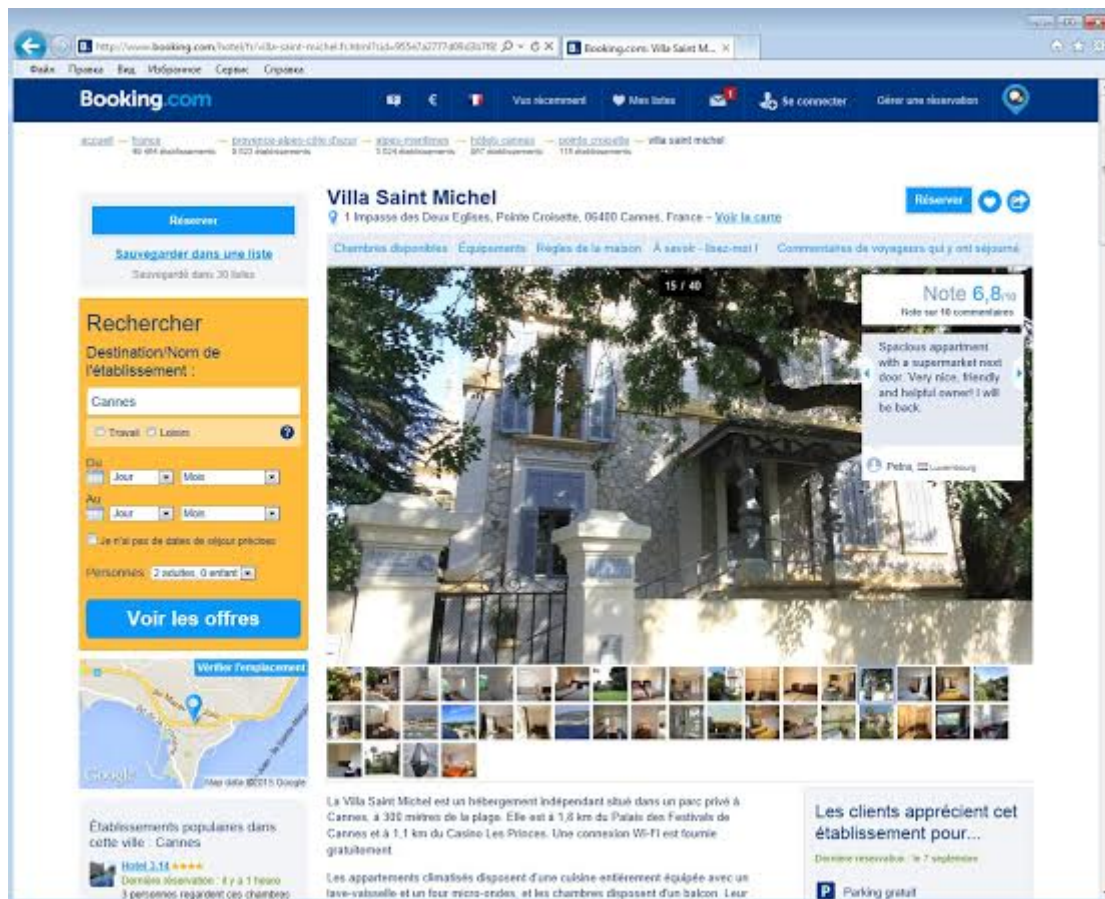
Varnava e Serafim sono stati rimossi e quindi privati del sacerdozio. La parrocchia ha ritrovato una vita normale, sono arrivate grandi donazioni provenienti da donatori privati (centinaia di migliaia di euro), il restauro della chiesa ha potuto iniziare: le cupole dorate sono state completamente rifatte, così come i locali parrocchiali, la cucina estiva e la cappella russa al cimitero Abadie di Cannes. È stato progettato un lavoro di consolidamento della chiesa.

Tuttavia, nel 2013, il giudice ha deciso di consegnare la gestione della chiesa al gruppo degli ex parrocchiani (ridivenuti membri dell'associazione culturale dopo il loro conflitto con Varnava e Serafim). Questi hanno deciso di porsi sotto l'autorità di un'organizzazione religiosa non canonica la cui gerarchia si trova in Ucraina.

(Si legga anche [un articolo di \*Nice Matin\* sulla chiesa russa di Cannes e il diritto di replica di padre Antonij Odajskij](#))

E così noi, il clero e tutti i parrocchiani della chiesa di san Michele Arcangelo, abbiamo dovuto lasciare la nostra chiesa e affittare la chiesa di san Rocco nel centro di Cannes, per continuare a celebrare regolarmente i servizi. Il restauro della chiesa di san Michele è stato interrotto, i chierici e le loro famiglie hanno dovuto lasciare le loro abitazioni nella casa parrocchiale, i loro appartamenti sono stati trasformati nelle camere dell'albergo "Villa

Saint Michel" - che si possono prenotare su un sito turistico.



Mentre i nuovi padroni della chiesa hanno messo a profitto il loro senso degli affari nella parrocchia e hanno sviluppato la loro attività alberghiera, la chiesa ha continuato a cadere in rovina. Per fortuna, nell'estate del 2014, per decisione dell'assemblea generale dell'associazione culturale, la chiesa è tornata all'Ortodossia canonica - il loro clero, in verità, si è messo sotto il patriarcato di Costantinopoli.

La sera del 27 luglio 2015, proprio sotto la cupola, le fondamenta del campanile si sono crepate e la cupola si è inclinata pericolosamente (per inciso, questo è avvenuto subito dopo la chiesa è stata barricata con urgenza per evitare che vi si portasse l'icona miracolosa icona della Madre di Dio di Kursk detta del "segno", oggetto sacro risalente al XIII secolo, quando era in visita in Francia). Il 5 settembre, la cupola è caduta sul lato destro del nartece. Il sindaco è stato costretto a chiudere la chiesa e la zona circostante.



La Russia non ha dimenticato il meraviglioso patrimonio spirituale di Cannes e, come legittima erede dell'Impero Russo, ex proprietario della chiesa, ha ricevuto dalla Francia il diritto di proprietà sulla chiesa di san Michele Arcangelo.

Il 2 ottobre 2014, su richiesta del sig. A. K, Orlov, ambasciatore russo, e sulla base di documenti legali e storici inconfutabili, il notaio Léon Hugounenc ha certificato, in un atto di modifica, che il diritto di piena proprietà del territorio e dei beni immobili della parrocchia situata al n. 36-40 di blvd. Alexandre III a Cannes ritorna alla Federazione Russa: "È a torto e per errore che i beni e i diritti immobiliari della presente proprietà appartengono all'associazione culturale ortodossa russa san Michele Arcangelo, quando in realtà i suddetti beni sono proprietà statale della Federazione Russa".

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1965 AU 21/01/2015

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 15/10/2014	Référence d'enlissement : 2014P6425	Date de l'acte : 02/10/2014
Nature de l'acte : ACTE RECTIFICATIF de la formalité initiale du 23/12/1982 Vol 6515 N° 10			
Rédacteur : NOT Léon HUGOUNENC / NICE			

Disposition n° 1 de la formalité 2014P6425 : RECTIFICATIF A L' ACTE DE NOTORIETE PRESCRIPTIVE

Disposant, Donateur				
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
1	ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE SAINT MICHEL ARCHANGE			
Bénéficiaire, Donataire				
Número	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
2	L'ETAT DE LA FEDERATION DE RUSSIE			
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2	TP	CANNES	CI 119	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenayer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 1.500.000,00 EUR

Complément : Acte rectificatif à l'acte de notoriété prescriptive en date du 23/11/1982 publié le 23/12/1982 vol 6516n°10.

C'est à tort et par erreur que les biens et droits immobiliers objets des présentes appartenaient à l'ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE SAINT-MICHEL ARCHANGE, alors qu'en réalité lesdits biens sont la propriété de L'ETAT DE LA FEDERATION DE RUSSIE.

Cet acte rectificatif a été établi sous les seules signatures du notaire et du représentant de L'ETAT DE LA FEDERATION DE RUSSIE, sans l'intervention de l'ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE SAINT-MICHEL ARCHANGE.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 3 pages y compris le certificat.

3

Demande de renseignements n° 2015H3182

Perciò gli ortodossi di Cannes - russi e ucraini, francesi e romeni, bielorusi e americani, e molti altri - attendono il ritorno alla Russia della chiesa di san Michele Arcangelo.

Le parole dell'ambasciatore russo, A. K. Orlov, pronunciate il 19 gennaio 2016 a Nizza in occasione dell'apertura ufficiale della cattedrale russa di San Nicola dopo la sua grandiosa ristrutturazione, hanno dato loro una speranza: "Ora ci sono altri luoghi di culto, luoghi sacri per tutti i russi che vivono in Francia, che sono ritornati alla Chiesa ortodossa russa: parlo del cimitero di Caucade, parlo della chiesa di Cannes, che si trovano anche in uno stato deplorabile. Il restauro di questa chiesa è solo un punto di partenza per ripristinare l'intero patrimonio russo in Costa Azzurra". Che piaccia a Dio!

9 marzo 2016, Cannes

Sacerdote Antonij Odajskij

Rappresentante del primo ierarca della Chiesa russa all'Estero a Cannes

Rettore della comunità parrocchiale di san Michele Arcangelo

+33 6 01 51 98 94 [anton.odajsky@gmail.com](mailto:anton.odajsky@gmail.com) [www.stmichelcannes.fr](http://www.stmichelcannes.fr)

## Nota

[1] Metropolita Evlogij (Georgievskij). *Put' moej zhizni: Vospominanija*. - M.: Mosk. rabocij ; VPMD, 1994, p. 558 e seguenti.



 N° 11139702 <b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> Formulaire obligatoire Décret n° 95-1302 du 14/12/1995, article 57-2		 N° 1365-SD 09-2013	
(pour l'insubordination)		2014 D N° 11570 ACTR	Date : 15/10/2014 Volume : 2014 P N° 6425
<b>SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE</b>		<b>DROITS : Nant</b>	
		CSI : 1 500,00 EUR	Droits : Nant
		CSP <sup>03</sup> :	
		<b>TOTAL</b>	
			
<b>L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DEUX OCTOBRE</b>			
<b>A Nice (Alpes Maritimes), 36 Avenue Henry Dunant, au siège de l'Office Notarial, ci-après nommé,</b>			
<b>Maître Léon HUGOUNENC, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Nice, 36, Avenue Henry Dunant, soussigné,</b>			
<b>A reçu le présent ACTE RECTIFICATIF :</b>			
<b><u>A LA REQUETE DE :</u></b>			
Son Excellence Monsieur Alexandre Konstantinovitch ORLOV, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, chef de mission Diplomatique de la Fédération de Russie en France, nommé auxdites fonctions en vertu d'un décret du Président de la Fédération de Russie numéro 1472 en date du 14 octobre 2008. Accrédité en sesdites qualités auprès de l'Etat Français par le Président de la République Française, le 29 janvier 2009. De nationalité russe, Titulaire d'un passeport diplomatique délivré le 21 octobre 2008 sous le numéro 10N°0087194. Domicilié et demeurant en la résidence de l'Ambassadeur, site à PARIS 7ème, 79 rue de Grenelle. Agissant en ses dites qualités conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961, publiée au Recueil des Traités des Nations Unies volume 500 p 95 et avec tous les pouvoirs y attachés, au nom et pour le compte de :			
<b>L'ETAT DE LA FEDERATION DE RUSSIE,</b>			
Collectivité publique étrangère, non immatriculée en France au répertoire SIREN. Ayant établi des relations diplomatiques permanentes avec la République Française.			
<b>Ci-après dénommé « LE REQUERANT »</b>			
LEQUEL, préalablement à l'acte déclaratif objet des présentes contenant rectificatif a exposé ce qui suit :			
		 <b>SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE</b> GRASSE - 1 <sup>er</sup> BUREAU 20, Avenue de la Poste BP 21 150 06131 GRASSE CEDEX	
11) CSI - Contribution de sécurité immobilière		 <b>MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES</b>	

- Concernant une parcelle de terrain close de murs située sur le territoire de la commune de CANNES au quartier de la Beaume ou de Cros Viel, d'une superficie de mille sept cent vingt quatre mètres carrés dix sept centimètres :

Au moyen de l'acquisition qu'en a fait le SAINT SYNODE DE RUSSIE, représenté par Monsieur le Révérend Père Grégoire GUSTROUMOF, de :

Monsieur Charles PELLETIER, lieutenant au onzième régiment de Dragons et de Madame Jeanine Michel de KERKAÖSEL, son épouse, demeurant ensemble au Barail près Auch (Gers),

Suivant acte reçu par Maître Léopold Petrus Joseph JAMMES Notaires à CANNES le 6 décembre 1901,

Moyennant le prix de huit mille cinq cent francs (8.500,00 francs) payé entièrement comptant à la vue des notaires, et quittancé audit acte.

Une expédition de cet acte de vente a été transcrite au bureau des hypothèques de GRASSE le 18 décembre 1901 volumes 724 numéro 36.

Ceci exposé, il est passé au rectificatif objet des présentes.

#### RECTIFICATIF

Le REQUERANT a requis Maître Léon HUGOUNENC, Notaire à NICE (Alpes Maritimes) 36, Avenue Henry Dunant, sousigné, de procéder à la rectification de l'acte de notoriété prescrite reçu par Maître VOULLON Notaire à CANNES le 23 novembre 1982 en raison des faits et actes suivants :

- Que c'est à tort et par erreur que les biens et droits immobiliers objets des présentes appartiennent à l'ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE SAINT-MICHEL ARCHANGE, alors qu'en réalité lesdits biens ci-dessous désignés sont la propriété de L'ETAT DE LA FEDERATION DE RUSSIE.

Une expédition de cet acte de notoriété prescrite a été publiée au bureau des hypothèques de GRASSE le 23 décembre 1982 volumes 6515 numéro 10.

En effet, Les registres du cadastre ont fait l'objet d'erreurs de transcription suite à deux rénovations cadastrales effectuées en 1943 et 1970.

- Il résulte de la matrice cadastrale au titre des propriétés non bâties au folio 2015 que c'est à tort et par erreur que les services du cadastre ont barré d'un trait de plume le nom du propriétaire qui était le "SAINT SYNODE DE RUSSIE" pour le remplacer par " ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE DE ST MICHEL ARCHANGE, BD ALEXANDRE III", ladite association n'étant pas la continuité du "SAINT SYNODE DE RUSSIE" ainsi exposé ci-dessous.

- Il résulte de la matrice cadastrale au titre des propriétés bâties au folio 2039 que c'est à tort et par erreur que les services du cadastre ont barré d'un trait de plume le nom du propriétaire qui était le "SAINT SYNODE DE RUSSIE" pour le remplacer par " BD ALEXANDRE III EGLISE RUSSE ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE DE ST MICHEL ARCHANGE", ladite association n'étant pas la continuité du "SAINT SYNODE DE RUSSIE" ainsi exposé ci-dessous.

Du fait de ces erreurs de transcription, le véritable propriétaire n'a pas été le destinataire des notifications relatives au nouveau numérotage des immeubles, suite aux rénovations cadastrales ainsi que l'association le déclare dans l'acte de notoriété prescrite dont un extrait est littéralement rapporté ci après : " qu'il en est ainsi de la commune de Cannes dont le maire adressait le 15 mai 1972, à la dite association, prise en sa qualité de propriétaire une notification relative au numérotage des immeubles "

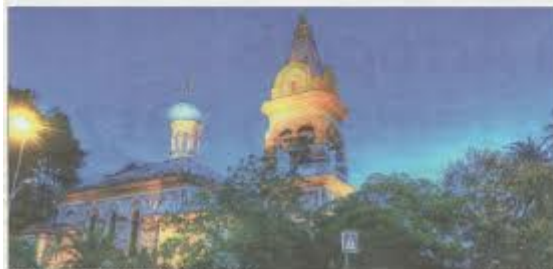
- Que c'est à tort et par erreur que l'ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE SAINT-MICHEL ARCHANGE" a déclaré détenir le bien d'une façon non équivoque.

Alors qu'en réalité dans les statuts de l'ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE SAINT-MICHEL ARCHANGE" en leur forme originaire, en

M

Il 25 febbraio 2016, *Nice Matin* ha pubblicato un articolo sulla chiesa ortodossa russa di san Michele Arcangelo a Cannes.

# cimetière russe de Nice



L'église russe de Saint-Michel-Archange à Cannes.

(Photo Hervé Luytens)

## Vladimir Jansen : « Ils n'hésitent pas à envoyer des gros bras ! »

« La vérité est que la Russie a décidé de récupérer des églises occidentales et que l'État français est de circonstance ». Vladimir Jansen ne lâche pas ses mots. Ce descendant de Russes blancs, dont les aïeux ont été la révolution bolchevique en 1917, préside l'association culturelle qui gère l'église orthodoxe de Cannes...

**« Frauduleux »**  
Un acte non enregistré au banquier des hypothèques que Vladimir Jansen n'hésite pourtant pas à qualifier de « frauduleux ». « C'est une méthode directe de récupérer pas à pas des biens pour prendre possession phy-

siquement des biens. Le président de l'association culturelle russe ne saurait posséder des documents qui le prouvent. Notamment un acte administratif qui, dès 1982, atteste que l'église Saint-Michel-Archange est bien la propriété de l'association des descendants de Russes blancs...  
« Nous sommes une foi de plus et de plus portablement en voie », brime son président. L'association a-t-elle en effet les moyens de faire face aux travaux de rénovation de la culture de l'église. Voilà pourquoi elle hésite encore à constituer en justice « l'appropriation » de cette petite église par Moscou. À moins que ce ne soit par insidie. Le pouvoir russe et ses satellites n'ont pas à leur première tentative de parrain à Cannes. Grâce aux largesses d'un Ukrainien riche à par les services français pour son appartenance au crime organisé, en 2006, c'est le parrain de Moscou qui avait obtenu à « acheter » les terrains du parrain qui résidait pourtant depuis 20 ans à Cannes. Mr Varvova avait alors évité les responsables de l'association cul-

turelle opposés à son rapprochement avec Moscou.  
**L'évêque condamné**  
Vladimir Jansen était déjà de ceux-là. Il était aussi le trésorier de l'association culturelle à l'époque. C'est lui qui avait signé les mandats envoyés transférer depuis d'obscurs paradis fiscaux plus de 600 000 euros sur les comptes de la petite association cannoise. Ceux de ce milliardaire ukrainien et qui ont valu, en 2010, à l'évêque Narmon d'être condamné pour abus de confiance. Jusqu'à maintenant on lui avait sept ans pour être rétabli dans ses fonctions au sein de l'association culturelle que Mr Varvova continuait de parrainer. Aujourd'hui, il y a encore 22 procédures en cours », soulève cet homme de 78 ans qui pourrait continuer de se battre pour « éviter d'empêcher les Russes de faire main basse sur notre église ». Un combat d'autant plus ingrat que la France semble décidée à « laisser faire l'étranger ». « Les autorités n'ont évidemment dit qu'elles ne s'en mêlent pas tant qu'il n'y a pas mort d'homme... »

## La bataille de la basilique Saint-Nicolas

Culture du cimetière de Casade débute comme débuta celle de la cathédrale orthodoxe de Nice. « C'est en 2006, se souvient le père Jean Guichard, à l'époque, curateur les fonctions de recensement de président de l'association culturelle orthodoxe russe (Act). Ce Guichard, jadis à Marseille, lorsqu'il est à Marseille pour ne dire que les basiles « cabinet » pour effectuer un inventaire de la cathédrale à l'ère bulgare en 1964 par Moscou. Il est lui pas plus pour que les descendants des Russes blancs, qui ont obtenu l'association culturelle, soient ouverts. Il craignent une tentative de guichard et l'ont rapidement immédiatement la cathédrale. Au final il n'est pas forcément en fait puisque, après une interminable bataille juridique, la Fédération de Russie est devenue le propriétaire officiel de la basilique Saint-Nicolas. Ce qui lui aura pu même permis de retrouver son état d'antan.

**Méthodes KGBistes**  
À peine finit, le KGB est à immédiatement lancé un vaste chantier de rénovation de la cathédrale. Mais les 20 millions de dollars de travaux envisagés il y a à peine quelques semaines en présence de l'ambassadeur Orlov ne suffisent pas à effacer, au sein de la communauté orthodoxe française, les traces de cette guerre froide qui s'est jouée à Nice. Il faut dire que l'ancien évêque, Mr Paul, avait pas hésité à dénoncer des méthodes de KGBistes. Accusé d'attachements sur un jeune lettonique de 11 ans, qui lui avait été confié, le père Paul avait affirmé dans l'attente d'un coup d'arrêt des services russes que ce n'est pas rebelle la valeur de 300 000 que le maire de Monaco de l'époque avait dépensé, en passant, sur son bureau...  
Un échange du précieux bail hypothécaire qui ont servi à l'association culturelle la possession des lieux. La justice n'a pas hésité à accorder qu'on de crédit à cette église complétement en état fini par condamner l'évêque en appel.



Les travaux de rénovation de la cathédrale, financés par la Russie, ont été inaugurés récemment.

(Photo Jean-François Orsiello)